Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret

PIÈCES JUSTIFICATIVES
Pôle accueil / formalités apprentissage

AGIR POUR RÉUSSIR www.artisanat.fr

Listes des pièces justificatives à fournir en cas de contrôle par l'Inspection du Travail

EMPLOYEUR

■ Le contrat d'apprentissage dûment **ENREGISTRÉ** par la CMA du Loiret.

MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

■ **Les compétences du maître d'apprentissage**

→ soit la copie d'un diplôme équivalent à celui préparé par le jeune + deux ans de justificatifs d'expérience professionnelle en relation avec la formation envisagée par le jeune,
→ soit trois années de justificatifs d'expérience professionnelle en relation avec la qualification envisagée par le jeune.

■ **L'attestation de suivi de stage à la formation de maître d'apprentissage** pour les entreprises du BTP.

■ **Le permis de former** pour les entreprises relevant de la branche hôtel-café-restaurant.

APPRENTI

■ La **fiche médicale d'aptitude délivrée** par la Médecine du Travail, *(la visite devra être passée dans les 2 mois suivant l'embauche).*

■ Le **RIB** de l'apprenti(e),
UNIQUEMENT si l'apprenti(e) mineur a un lien de parenté avec l'employeur.

■ Le **certificat de fin de scolarité** pour les jeunes de moins de 16 ans ayant effectué leur classe de 3ème.

■ **Si l'apprenti(e) est de nationalité étrangère**

→ Pour les jeunes de **nationalité étrangère** ou ceux originaires d'un pays entré dans l'Union Européenne après le 1er Mai 2004 : **photocopie de la carte de résident ou carte de séjour** temporaire portant la mention « vie privée et familiale » ou « salarié ».
→ Pour les mineurs, une autorisation de travail préalable accordée par l'UT de la DIRECCTE sera demandée.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXÉCUTION DU CONTRAT

■ La **copie de la demande de la déclaration pour effectuer des travaux règlementés** pour des jeunes mineurs d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle.

■ Dérogation relative à la durée du contrat d'apprentissage *(joindre impérativement à cette demande les diplômes et relevés de notes du jeune).*

→ La demande de réduction/d'allongement de la durée normale d'un contrat d'apprentissage.
→ La demande de dérogation pour entrée en apprentissage hors période légale.

www.cm-45.fr
CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIRET
28 rue du Faubourg Bourgogne - CS 22249 - 45012 ORLEANS CEDEX 1
Tél. 02 38 68 08 68 - fax 02 38 54 76 66

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loiret

CMA du Loiret | PAC/RP - maj mai 2015